

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## Nombre de Conseillers :

en exercice : 19  
présents : 13  
votants : 18

L'an deux mil vingt deux  
le douze décembre à dix-neuf heures trente,  
le Conseil Municipal de la Commune de REVENTIN VAUGRIS  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
à la Mairie,  
sous la présidence de Mme Edith RUCHON, Maire  
Date de convocation du Conseil Municipal : 8 décembre 2022.

**PRESENTS** : Mme RUCHON Edith, Maire. M. ORENGIA Alain, Mme CAMUS Katy, Mme GATET Fanny, M. MARTICORENA Jean-Claude, Adjoints. M. AUTISSIER Bertrand, Mme MOSNIER Dominique, Mme TONOLI Eliane, M. PACITTI Jacques, M. BOITON Roger, M. LAROSE Didier, Mme CHAVASSE Danielle, M RIGOUDY Daniel.

**ABSENTS EXCUSES** : M. LEICHER Jean-Luc (pouvoir à Mme RUCHON), M. GROS Gérémy (pouvoir à M. ORENGIA), Mme BURGAUD Véronika (pouvoir à Mme CHAVASSE), Mme BIEUVELET Laetitia (pouvoir à M. BOITON), M. LEFAIVRE Pierre-Gilles (pouvoir à M. LAROSE).

**ABSENT** : M. PEYRE Bernard.

**Secrétaire** : Mme TONOLI Eliane.

## **DELIBERATION N° 2022 – 60**

### **OBJET : RETROCESSION D'UNE CONCESSION CINQUANTENAIRE A LA COMMUNE**

Madame la Maire fait part au Conseil du courrier de Madame PERRIER Denise qui souhaite rétrocéder à la Commune la concession cinquantenaire n° 317 acquise le 22 juin 2015 pour un montant de 205 €.

Celle-ci n'ayant pas été utilisée jusqu'à ce jour, elle n'a pas été délimitée dans le cimetière et se trouve donc vide de toute sépulture.

Le tiers du montant qui a été versé au Centre Communal d'Action Sociale lors de l'acquisition ne peut lui être reversé.

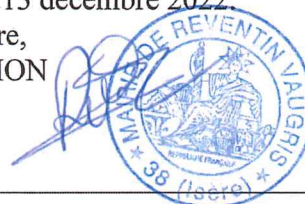
Sur proposition de Madame la Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise Madame la Maire à établir l'acte de rétrocession,
- Ne souhaite pas appliquer le principe du remboursement en fonction de la durée déjà écoulée,
- Décide que la somme de 136,67 € sera reversée à Madame PERRIER Denise.
- Dit que cette somme sera imputée au compte 678 du Budget.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour extrait conforme,

En mairie, le 13 décembre 2022.

Mme la Maire,  
Edith RUCHON



Acte rendu exécutoire le 15/12/2022

- après télétransmission électronique le 15/12/2022

- et mise en ligne sur le site de la Commune le 15/12/2022